

DECISION COMMISSION PERMANENTE EXCEPTIONNELLE - 05/06/2019

Membres présents : M.SAINT LOUP, J.RIVOIRE, M.BONNAUD

Mme S.STELMASZYK, Assistante Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mr et Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 608,40€	Secours mutuelle	ACM IARD SA CIC CORBAS	À préciser lors du virement : aide mutuelle Contrat HG3517154

Directrice de l'Action Sociale,
Dalila BEKHALED-OULHATRI

La Vice-Présidente du CCAS,
Martine BONNAUD

